1382. — MERCREDI et JEUDI.

8 et 9 MAI 1839.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1er, et chez Destrihes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX : 16 francs pour 3 mois ; 32 francs pour 6 mois ; 64 francs pour l'année. } Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8,
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12d. au-dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
5 h. m.	0 h m.27	7 h. m.	Dernier quart.	29

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.—Les ateliers de notre imprimerie étant fermés demain jour de l'Ascension, le CENSEUR ne paraîtra pas vendredi.

Lyon, 8 mai 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Dans les situations graves que la politique fait naître, et qu'elle peut seule modifier, tout se revêt d'une couleur naturellement politique. Les discours du 1er mai eussent passé inaperçus dans un temps ordinaire, consignés comme des faits dans les colonnes quotidiennes de la presse ; aujourd'hui on leur cherche un sens, une portée, et de leur insignifiance habituelle on s'efforce de faire jaillir un pronostic, une espérance, un jugement sur la crise qui afflige le pays.

Considérés de ce point de vue, quel effet ont dû produire les discours tenus par les corps les plus importants dans l'Etat, le parlement, les tribunaux et chambres consulaires, le corps diplomatique, et aussi les réponses qu'ils ont amenées ? Si l'on a trouvé dans ces discours autre chose que les banalités ordinaires, il faut l'avouer, ce sont des mots peu rassurants, des vœux peu conformes aux idées générales, et des félicitations au moins intempestives, tant sur les choses intérieures qu'extérieures.

En répondant à M. d'Appony qu'il lui était bien doux de pouvoir se féliciter des nouvelles garanties que l'on vient d'obtenir pour le maintien de la paix générale, la couronne, sans nul doute, faisait allusion aux arrangements des affaires belges ; il eût été politique peut-être de ne pas rappeler cette fatale transaction dans laquelle la France joue un rôle peu digne d'elle ; dans tous les cas, il est cruel de s'applaudir d'un succès au moment où les victimes succombent ; il faudrait leur donner au moins le temps d'oublier.

Quand la loi naturelle du progrès se fait partout sentir, quand elle modifie toutes les institutions humaines, n'est-ce pas demander, provoquer une lutte constante entre ces institutions que d'en vouloir une immuable au milieu de celles qui se transforment constamment ? Lorsque l'histoire donne un démenti aux paroles de la chambre des pairs, n'y faut-il pas chercher l'expression de ses vœux pour l'avenir, plutôt qu'un souvenir du passé ? Quand la couronne, en réponse à de si doux pronostics, parle de la *parfaite mesure* avec laquelle la pairie occupe la place élevée que la charte lui assigne, ne voudrait-elle pas faire entendre que tous les pouvoirs n'agissent pas de même, et ce compliment ne serait-il pas une critique de la chambre des députés ? On le pensera comme nous. Quant à la stabilité des institutions, c'est mal choisir son temps pour en faire l'éloge que celui où elles sont faussées par un interrègne ministériel.

La couronne rappelle à tout propos l'union intime qui doit régner entre les pouvoirs de l'Etat ; mais elle oublie trop que cette union ne saurait exister qu'à la condition de rester chacun dans ses limites, et qu'elle cesse du moment où l'un des pouvoirs se fait envahisseur. La couronne abuse des mots quand elle dit à la chambre des députés qu'elle sera heureuse de devoir l'accomplissement de sa grande mission au loyal concours qu'elle demande et qu'on lui accorde ; si l'accord existe, qui donc empêche de marcher ? qui donc arrête le gouvernement ? qui donc entrave le jeu régulier des institutions ?

Ce qui doit surtout faire éprouver une triste sensation dans les discours de la couronne, c'est la promptitude avec laquelle, dans ses paroles aux magistrats consulaires, elle se rassure sur la crise commerciale qu'éprouve la France. La crise ne saurait avoir cessé à Paris, car les commandes de la capitale diminuent tous les jours, et celles de l'étranger éprouvent une décroissance désespérante. Il est fâcheux que les départements ne puissent faire entendre leur voix dans ces cérémonies d'apparat où tout est félicitations et flatteries ; il est fâcheux que nos fabricants ne puissent pas dire tout haut combien de métiers cessent chaque jour de battre pour eux, et combien d'ouvriers sont aujourd'hui sans ressources. La vérité apparaîtrait nue et moins parée d'espérances.

C'est pour faire comprendre au pouvoir la situation véritable du pays, c'est pour essayer d'apporter quelque remède aux maux qu'il endure, que M. Mauguin a proposé à la chambre de faire une adresse au roi.

Nous avons dans la proposition de M. Mauguin deux choses à examiner, les termes et l'opportunité. Les termes, nous devons le dire, ne nous paraissent pas convenables dans la bouche de ceux qui se regardent comme les élus de la nation, et ce n'est pas ainsi qu'un des pouvoirs de l'Etat doit parler à l'autre. L'adresse au roi est constitutionnelle ou non, — il n'y a pas de juste milieu entre ces deux termes. Mais la chambre a par un premier vote reconnu la constitutionnalité de l'adresse, et dès lors, ce qui doit la distinguer, ce n'est plus l'humilité, c'est la fermeté qui n'exclut pas les convenances, mais qui se fait beaucoup mieux comprendre. Ce vote accompli, il ne s'agit plus d'aller se jeter humblement aux pieds de sa majesté pour la supplier de mettre un terme aux anxiétés du pays ; il faut se souvenir qu'autrefois, quand on se jetait aux pieds des rois pour leur faire d'humbles remontrances, il ne s'était pas opéré une révolution dans les lois et dans les mœurs, 89 n'avait pas fait entendre sa voix puissante, et le roi de France pouvait exiler hors de Paris le parlement indocile.

Quant à l'opportunité, la majorité ne la met pas en doute, et M. Girod (de l'Ain) a eu besoin d'une fallacieuse promesse pour la faire ajourner de trois jours ; il a dû prendre une sorte d'engagement moral qui n'aura pas plus de résultat que les autres, mais que la timidité a reçu comme une espérance et que déjà le pouvoir désavoue.

Si, comme l'a dit M. Mauguin à la tribune, les formes constitutionnelles admettent l'intervention directe du pays dans le maniement des affaires publiques, cette intervention a besoin de se faire sentir, prompte, rapide, apte à guérir, chaque fois que le mal se déclare.

Ce n'est pas le moment d'abuser personne et de tromper le pays. A quoi servent ces réticences et ces souvenirs de la Restauration, si l'on n'établit pas nettement la position ? Pourquoi ne pas dire qu'il y a lutte aujourd'hui, ainsi qu'il y avait lutte alors ? Pour être transportée sur un autre terrain, existe-t-elle moins ? Pourquoi donc la dissolution de la chambre, s'il n'y avait pas lutte entre le pouvoir parlementaire et la royauté ? Pourquoi donc les élections dans lesquelles le premier de ces deux pouvoirs a puisé de nouvelles forces ? Pourquoi donc ce ministère qui renie son baptême et se cramponne pour se faire durable ? Pourquoi donc l'adresse enfin, si tout marche régulièrement ?

On reconnaît qu'il y a lutte quand on avoue que le principe du gouvernement représentatif a été violé, et qu'on n'a jamais remplacé les ministres par ceux qui les avaient renversés. On reconnaît qu'il y a lutte, on en signale les effets désastreux pour le commerce, on prédit un déficit dans le trésor de l'Etat, et on ajourne l'adresse. C'est là un tort, un tort grave, qui prolonge la crise et les maux qui en sont résultés.

Quelle confiance aveugle a-t-on donc dans les hommes du pouvoir après tant de déceptions ? quelle garantie de leurs paroles peuvent-ils donner aujourd'hui qu'ils ont trompé toutes les espérances ? Ne voit-on pas que les promesses de M. Girod (de l'Ain) sont un leurre ; qu'on déconsidère la chambre en se moquant d'elle ? Ne comprend-on pas ce que veut le pouvoir ? N'a-t-il pas jeté tout son programme en surprenant un premier vote en faveur du budget ? Car voilà le véritable, le seul objet de sa sollicitude, le budget, ce nerf de tout gouvernement, constitutionnel ou absolu ; le budget, par lequel on se soutient et qu'on arrache au peuple. Comment ne l'obtiendrait-on pas ? N'y a-t-il pas à la chambre des hommes qui en vivent ? n'y a-t-il pas une armée de fonctionnaires qui le voteront toujours pour en prendre leur part ? n'est-elle pas composée d'hommes trop faibles pour regarder courageusement dans l'avenir, pour ne pas se laisser intimider par les suites d'un refus de budget, et disposés dès lors à donner à tout ministère, quelque déplorable qu'il soit, les moyens de prolonger le malaise !

En Angleterre une association patriotique s'est formée sous le nom de *Convention nationale*, dans le but de ramener le gouvernement aux principes primitifs de la constitution. Cette association a dû se rendre lundi à la barre de la chambre des communes pour lui présenter une pétition dans ce sens.

Il en devait être ainsi quand les whigs n'ont rien fait pour le pays, rien pour la liberté, et enrayant le char, se sont montrés eux-mêmes conservateurs, laissant à d'autres le soin des améliorations qu'ils semblaient promettre.

Si en France toute association n'était pas proscrite, on verrait aujourd'hui un nombre immense de citoyens venir demander à la chambre des députés un remède aux maux du pays. Certes, ce serait le cas ! Mais nos lois sont faites exprès pour comprimer tout élan national, pour empêcher toute manifestation de l'opinion publique. La voie des pétitions est trop lente, quand il faut de prompts remèdes, et le pouvoir a dans ses mains le moyen d'en étouffer l'expression quand elles l'inquiètent.

K.

La prolongation de la crise ministérielle est vivement ressentie dans nos places de commerce, ainsi qu'on pourra le voir par le cri de douleur que pousse le *Mémorial bordelais*, journal qu'on n'accusera pas de manquer de modération.

Chaque jour, dit cette feuille, aggrave la situation du pays. Bordeaux, qui depuis tant d'années se trouve dans un état de souffrance que l'on aurait pu croire au comble, le voit pourtant s'accroître encore ; toutes les transactions commerciales sont arrêtées, le crédit se perd, l'anxiété la plus vive est au fond de tous les cœurs. Il est douloureux, devant un tel spectacle, d'être forcé de déclarer pour la vingtième fois que nous n'avons point encore de ministère. Si un cabinet parlementaire ne vient point mettre un terme à la crise, que de maux peuvent encore peser sur le pays en général, et sur notre malheureuse ville en particulier !

Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que les délégués de l'industrie cotonnière de l'Est ont présenté à la chambre des députés une pétition tendant à obtenir le rapport de la législation qui régit le tarif des droits sur les cotons.

Les pétitionnaires proposent :

1° De réduire à 5 fr. la différence entre les cotons d'Amérique venus en droiture et ceux qui proviendront des entrepôts et qui ne paieraient plus que 25 fr. au lieu de 30 ;

2° De traiter de la même façon les cotons du Levant, soit qu'ils viennent des lieux d'origine, soit qu'ils viennent des entrepôts, et de leur appliquer uniformément le droit de 1 fr. ;

3° D'autoriser l'entrée par les frontières de terre des cotons de toutes provenances, moyennant le droit de 35 fr. ;

4° De réduire ce droit à 25 fr. pour les cotons introduits

ÉTUDES SUR LES HISTORIENS DU LYONNAIS,

PAR M. F.-Z. COLLOMBET.

Revue du Lyonnais. — Lyon ancien et moderne.

Nous ne sommes plus aux temps où Lyon enregistrait la moindre production littéraire comme un événement prenant date dans nos annales. Chez nous la littérature commence à former un corps actif, reconnaissant des chefs et travaillant avec ardeur à l'émancipation de notre ville.

On peut diviser en deux séries les travaux entrepris durant ce dernier mois. Les uns, se renfermant dans le cercle de Lyon, ont interrogé nos vieilles coutumes et fait revivre notre glorieux passé ; les autres, dictés par un désir d'investigations plus larges, ont remué les questions qui ne reconnaissent que le monde savant pour patrie. Nous parlerons aujourd'hui de la première partie de ces études.

M. Collombet vient de publier un premier volume de recherches sur les historiens du Lyonnais. Quarante-trois noms figurent déjà dans cet ouvrage, et, pour les soumettre au grand jour de la critique, l'auteur a dû se condamner aux plus difficiles explorations, car le temps avait semé sur la plupart d'entre eux la poussière de l'oubli. C'est seulement à partir du XVe siècle que nous voyons surgir un historien de Lyon. Quelques pages relatives à notre ville se retrouvent bien avant cette époque ; mais elles ne forment point une histoire, et, par ce motif, M. Collombet ne pouvait en parler sans mentir au titre de son ouvrage. Mais, depuis lors, chaque siècle a fourni ses narrateurs plus ou moins complets et exacts ; l'auteur s'attache à dépeindre les hommes et les œuvres toutes les fois que ces œuvres n'ont pas disparu. Par malheur, le nombre des lacunes est trop grand, et la faute en est à notre ville qui n'a pas même su conserver les manuscrits que ses enfants traçaient à sa gloire.

En revanche, M. Collombet s'est appliqué à présenter une idée exacte des écrivains qui servirent de jalon à notre histoire ; ses jugements sages et rapides donnent une place au mérite sans ménager l'erreur. Que l'auteur suive cette marche franche, exempte de préventions ou d'égards, dans la deuxième partie de ses études, et nous pourrons compter de plus un ouvrage consciencieux aussi bien que savant. Sans doute nous eussions préféré que notre compatriote eût donné cours à sa volonté d'écrire l'histoire littéraire de notre ville ; sans doute nous espérons qu'il se décidera plus tard à entreprendre cette œuvre immense dont son érudition patiente est seule capable ; sans doute alors nous pourrons applaudir à de plus vastes aperçus sur l'ensemble de nos richesses ; mais telles qu'elles sont, les *Etudes sur les historiens du Lyonnais* forment un travail éminemment utile, puisqu'elles indiquent toutes les sources où l'on devra puiser pour élever un monument historique à notre ville ; et ces conseils seront d'autant plus salutaires que le mensonge y est scrupuleusement écarté.

L'ouvrage que nous venons de citer n'est point le seul récemment sorti des presses de M. Léon Boitel ; ce typographe éditeur et auteur poursuit laborieusement la double tâche qu'il s'est imposée, et si la littérature lyonnaise s'élève un jour au rang que son nom lui assigne, à coup sûr les efforts de M. Boitel auront servi à amener ce résultat.

Ce fut d'abord avec beaucoup de peine que la revue mensuelle du Lyonnais osa se produire ; notre ville n'était pas faite à ces essais ; le noyau des littérateurs n'existait lui-même pas encore, et bien des fois on dut craindre de voir l'enfant nouveau-né périr d'inanition. Peu à peu cependant elle obtint un concours plus actif. Elle est entrée dans sa cinquième année d'existence ; ses succès ont obtenu certain retentissement jusque dans les murs de la capitale ; elle s'est fait reconnaître comme une *nécessité* depuis la création d'une faculté des lettres à Lyon ; et les hommes qui tiennent les chaires de ces facultés l'encouragent de leurs suffrages, la soutiennent de leur appui. Avec le temps, la sphère de la *Revue* s'est élargie, elle s'élargira encore. Le numéro d'avril peut nous donner une idée de sa marche. En première ligne se trouve la continuation des études de M. Collombet sur nos historiens ; cette partie, nous devons le dire, est celle traitée avec le plus d'éclat par l'auteur. Immédiatement après figure un fragment de l'histoire de Luther et de ses écrits, par M. Audin, notre compatriote ; le chapitre cité par la *Revue* rend compte de l'insurrection des paysans allemands ; plein de verve dramatique et chaudement écrit, il manque cependant d'unité et ne conclut pas, mais ceci tient au morcellement de l'ouvrage ; n'est-ce pas un membre détaché de son corps et dont nous ne pouvons apercevoir les liaisons avec les parties qui le précèdent ou le suivent ? Le chapitre des paysans offre donc ce qu'il est permis de lui demander, animation et science.

M. Bordes de Parfondry suit l'historien de Luther, et ce jeune littérateur entreprend à son tour de juger George Sand et *Spiridion*. L'entreprise était rude, mais la critique est habile. Suivant pas à pas l'écrivain au travers des phases diverses de son talent, M. Bordes environne de son admiration le littérateur Sand, et ne discute en lui que le philosophe. Cette distinction met l'appréciateur à l'aise, puisqu'il se trouve en face d'un système qui, selon lui, et selon beaucoup d'autres, n'est pas moins indécis que fatal. Poussée par le malheur à douter de tout, Sand, comme Byron, renverse tout, en chantant pour s'étourdir. Toute puissante à détruire, elle foule aux pieds les

par Strasbourg et directement importés de Hollande par bateaux français ;

5° Enfin, de porter la prime sur les cotons filés et tissus écrus et blancs à 35 fr. et celle des indiennes à 45 fr.

On sait que la loi du 28 avril 1816, qui est la base fondamentale de notre système de douanes, a fermé les frontières de terre à l'introduction des denrées coloniales, afin d'en réserver exclusivement l'importation à notre commerce maritime. Il s'agirait, d'après la pétition, de modifier cette loi, et l'on peut voir que cette pétition est d'une haute gravité.

La direction de nos théâtres se trouve en ce moment fort embarrassée. Sur trois ténors engagés pour l'année théâtrale qui vient de s'ouvrir, trois sont malades. M. Gauthier, qui doit remplacer M. Vernet, est retenu à Paris par une indisposition qui ne lui permettra pas de se rendre à son poste avant un mois. M. Garbet, qui remplace M. Fouchet, et M. Constant, qui remplace M. Roche, se trouvent dans un cas analogue.

Dans cette fâcheuse conjoncture, la direction s'est trouvée heureuse de pouvoir retenir M. Fouchet pendant un mois pour faciliter les débuts des sujets nouvellement engagés et déjà arrivés. Cet arrangement permettra à notre première chanteuse, Mme Saint-Ange, de débuter après-demain dans *la Juive*. Nous l'entendrons ensuite dans *Robert* et dans un opéra comique dont le choix n'est pas encore arrêté. (*Communiqué.*)

Samedi dernier, à neuf heures et demie du matin, une maison en construction, appartenant à M. Remy, territoire des Rivières (Guillotière), s'est écroulée. On n'est point encore fixé sur les causes qui ont amené cette catastrophe. Six ouvriers ont été tués dans ce fatal accident, et quatre blessés.

Ce matin 8 mai, vers huit heures, on a retiré de la Saône, près du pont Tilsitt, le cadavre d'une femme qui a été reconnu pour être celui de la veuve Colongeard, âgée de 60 ans, demeurant à la Croix-Rousse, et qui avait péri si malheureusement le jour de la Saint-Philippe.

Hier 7 mai, à trois heures après midi, on a retiré de la Saône, près du Pont-de-Pierre, le corps d'un individu dont l'état de putréfaction n'a pas permis d'établir l'identité.

Il était vêtu seulement d'un gilet et d'un pantalon de drap bleu, une chemise, des bottes neuves et un tricot de laine noire.

Paris, 6 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le *Moniteur* annonce que M. le prince de Joinville est parti hier matin pour Cherbourg.

— Une ordonnance du roi règle l'aménagement et l'exploitation des pins maritimes dont les dunes de Gascogne ont été peuplées aux frais de l'état. (*Moniteur.*)

— Le cadre constitutif des officiers de santé de l'armée vient d'être arrêté, pour l'année 1839, ainsi qu'il suit :

2 médecins inspecteurs, 8 médecins principaux, 53 médecins ordinaires, 24 médecins adjoints, 2 chirurgiens inspecteurs, 12 chirurgiens principaux, 223 chirurgiens-majors, 374 chirurgiens aides-majors, 410 chirurgiens sous-aides, 1 pharmacien inspecteur, 8 pharmaciens principaux, 27 pharmaciens-majors et 59 pharmaciens aides-majors. Ce qui porte l'effectif général du corps des officiers de santé à 1,203.

Le conseil de santé des armées près le ministère de la guerre se compose de 5 membres : 2 médecins, 2 chirurgiens, 1 pharmacien. Toutes les questions de pensions pour blessures, infirmités graves, et les admissions à la non-activité pour infirmités temporaires des officiers, sont soumises à ce conseil qui émet son avis.

— M. le ministre de la guerre vient de décider que désormais MM. les lieutenants-généraux commandant les divisions territoriales autoriseront les officiers en non-activité à changer de résidence, le ministre se réservant de prononcer sur les demandes de résider dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

— On assure qu'après la séance de samedi dernier, deux honorables députés, l'un appartenant à la nuance la plus modérée du centre gauche, l'autre exerçant une grande influence sur le parti des 221, se sont rendus chez M. le duc de Dalmatie pour lui faire part de la décision prise par la chambre, pour lui indiquer le sens et les conséquences qu'ils attachaient à ce vote et lui développer les nouveaux motifs d'urgence qui devaient faire désirer de voir mettre un terme à la crise ministérielle. La réponse du maréchal à MM. Teste et Cunin-Gridaine, — car c'étaient ces deux personnages qui s'étaient rendus auprès de lui, — n'annonce rien moins, dit-on, qu'une solution prochaine. On ajoute que les honorables médiateurs qui avaient fait cette démarche dans l'espoir de faciliter un arrangement, sont sortis de cette conférence plus découragés que jamais.

— S'il faut en croire le *Courrier français*, MM. Teste et Cunin-Gridaine auraient fait connaître à M. le maréchal Soult que, s'il ne parvenait à former un cabinet dans un bref délai et sans le concours des doctrinaires, il ne devrait plus compter sur leur appui dans la chambre. Ils trouvent que son impuissance, après avoir été constatée, ne doit pas se prolonger indéfiniment.

— On a dit encore à la chambre que samedi, à quatre heures, on avait de nouveau présenté à M. le maréchal Soult une combinaison toute formée et dans laquelle M. Thiers et M. Cunin-Gridaine entraient avec plusieurs membres du centre gauche. Le maréchal a, dit-on, repoussé cette proposition en termes tellement vifs, tellement blessants, que M. Teste, malgré tout le respect qu'il a pour l'illustre épée, n'a pu s'empêcher de lui déclarer qu'après ce qui venait de se passer, il ne remettrait jamais plus les pieds chez lui pour aucune affaire relative à des distributions de portefeuilles.

On considère ces refus obstinés du maréchal comme le résultat d'une volonté dont il n'est pas le maître, et qu'il subit parce qu'on la lui impose en flattant sa vanité, la seule corde qui soit encore sensible chez le vieux guerrier.

L'irritation de la chambre s'accroît de la nouvelle mystification qu'on vient de lui infliger, et nous avons accueilli avec joie aujourd'hui la nouvelle que, dans la journée de mercredi, on dirait *toute* la vérité. Pourvu que d'ici là le cœur ne manque pas à ceux qui manifestent ces excellentes dispositions !

— Un projet d'adresse est regardé par la majorité de la chambre comme ayant pour but de faire cesser l'apathie calculée de la cour, ou de la mettre du moins en évidence. Mais il ne faut pas non plus que cette coupable apathie puisse être aussi reprochée aux députés eux-mêmes. Si cela devient à craindre, nous insisterons sur l'espèce de motion que fait l'*Echo du Peuple*, de Poitiers, dans les termes suivants :

« Si la crise ministérielle continue, si le triste spectacle des turpitudes qui se sont révélées durant cette crise n'ouvre pas les yeux de la chambre élective, nous nous proposons d'appeler l'attention des électeurs de notre département sur la nécessité de faire une adresse à leurs représentants. Nous développerons les motifs qui doivent déterminer les électeurs à faire entendre les plaintes du pays et le cri de ses souffrances.

» Nous espérons que les électeurs de la Vienne comprendront notre appel, et qu'il aura du retentissement dans toutes les parties de cette France, qui semble encore aujourd'hui exploitée, comme au temps du droit divin, par quelques hommes évidemment destinés à continuer son héritage. »

— Nous avons annoncé que M. Corbière, de Perpignan, honnête père de famille, avait été arrêté et était amené à Paris comme impliqué dans plusieurs affaires et notamment dans un complot contre la vie du roi. Tout le bruit qu'on a fait à ce sujet commence à s'évanouir, et il ne s'agit déjà plus que d'une distribution d'exemplaires du *Moniteur républicain*. M. Zangiacomi avait conclu à la mise hors de cause de M. Corbière ; mais la chambre des mises en accusation en a décidé autrement : M. Corbière sera compris dans le procès dit du *Moniteur républicain*.

— A l'exposition de l'industrie, parmi beaucoup de produits plus ou moins excentriques, il en est un surtout passablement grotesque ; c'est un buste de Louis-Philippe exposé par la savonnerie de l'Ourq. Ce buste est en savon, nous ignorons de quelle qualité.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOULOGNE

(Pas-de-Calais).

Audience du 24 avril.

DUEL. — CONDAMNATION DES COMBATTANTS ET DES TÉMOINS.

Nous avons fait connaître, il y a quelques jours, que depuis la jurisprudence consacrée par la cour de cassation, une première condamnation avait été prononcée dans une affaire de duel par la cour d'assises de la Meuse. Le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer vient de prononcer une semblable condamnation dans les circonstances suivantes :

Galin et Kéderic, l'un soldat au 67e, en garnison à Calais, l'autre serrurier de la même ville, mais ancien militaire et, de son temps, *maître en pointe et en contre-pointe*, à ce qu'il dit, se prirent de querelle le 24 mars. Le soldat Galin fut frappé à la figure, et Kéderic ajouta : « Voilà qui vaut un coup de sabre. » Galin en jugea de même : tous deux se rendirent le lendemain sur le terrain, accompagnés des nommés Morère et Etchecoppart, qui devaient servir de témoins.

Les adversaires sont en ligne, le sabre en main ; Morère et Etchecoppart, le poignard levé à côté de chacun d'eux, et prêts à frapper si l'on s'écarte des règles du combat. Mais, après quelques minutes, Kéderic a trois doigts coupés, son sabre tombe ; la condition du premier sang et plus qu'accomplie, et la foule accourue à ce spectacle se dissipe lentement.

Après un mois de détention préventive, vainqueur et vaincu sont traduits en police correctionnelle ; les témoins, poursuivis comme complices, sont cités directement.

M. Bourdon, substitut de M. le procureur du roi, et Me Bollin, avocat, soutiennent la prévention et la défense avec un égal talent.

Le tribunal, après délibéré :

« Considérant que si le code pénal ne contient aucune disposition spéciale au duel, on ne peut en conclure que le législateur ait voulu faire en faveur du meurtre ou des blessures qui ont été la suite du duel une exception aux articles 296, 311 et autres, qu'on doit au contraire en tirer la conséquence qu'il a entendu que ces meurtres et blessures restassent sous l'empire du droit commun ;

» Considérant que Morère et Etchecoppart se sont rendus complices de Galin ;

» Vu les art. 311 et 60 du code pénal ;

» Condamne Galin et Kéderic en vingt jours d'emprisonnement, Morère et Etchecoppart en dix jours de la même peine, et tous solidairement aux dépens. »

Faits divers.

AGEN, 30 *avril*. — Hier matin, un pêcheur tendait ses filets près du pont d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne ; le courant était rapide en cet endroit et la rivière profonde ; imprudemment penché sur le bord de son bateau, il le fit chavirer. Ce malheureux ne savait pas nager, et il n'y avait là, dans ce moment, personne qui pût le soustraire à une mort certaine. Tout-à-coup un garçon de quinze ans accourt, et malgré le danger se jette dans les flots. Bientôt on le voit revenir et traîner sur le rivage le corps évanoui de celui qu'il a sauvé. Le pêcheur ouvre les yeux et reconnaît son fils... Nous regrettons de ne pas savoir le nom de ce jeune homme qui, tout en remplissant un devoir, est si digne d'éloges pour son courageux dévoûment.

(*Mémorial agenais.*)

— Le journal *la Guyenne* déplore amèrement un enlèvement qui vient d'être fait de l'arsenal de la citadelle de Blaye. Il s'agit d'une longue épée, de celles que l'on maniait avec les deux mains, et d'un sabre large et pesant. Le sabre, suivant la tradition, avait appartenu au fameux paladin Roland, et l'épée à l'empereur Charlemagne. Ces deux monuments des temps passés ont été envoyés à Paris où on les verra sans doute bientôt au Musée d'artillerie.

— En 1837, la société des établissements charitables, présidée par M. le duc de Doudeauville, avait proposé un sujet de prix qui a donné naissance à plusieurs Mémoires, fort estimables d'ailleurs, mais dont aucun n'a complètement rempli les conditions du programme. En conséquence, cette société remet au concours la même question, qui lui paraît d'un haut intérêt social et dont voici le texte :

« Dans l'état actuel de la civilisation et de l'industrie en France, que peuvent et doivent faire les manufacturiers et chefs d'ateliers pour améliorer la condition de la classe laborieuse qu'ils emploient ? »

L'auteur du meilleur Mémoire sur cette question recevra un prix de la valeur de 1,000 fr.

Les Mémoires seront écrits en langue française ; ils doivent être adressés, francs de port, à M. Battelle, agent de la société, rue Neuve-Notre-Dame, 2.

Ils porteront une devise. Cette devise sera répétée dans une lettre cachetée, qui sera jointe au Mémoire, et qui contiendra le nom et la demeure de l'auteur.

Tout Mémoire signé en désignant l'auteur d'une manière quelconque sera exclu du concours.

Le concours sera fermé le 1er octobre 1840, et le prix décerné dans le mois de janvier 1841.

— M. Georges Lloyd, fils naturel de sir William Lloyd, a épousé à Paris, au mois d'octobre 1837, une jeune Française, Mlle Petitjean. Il y a eu mariage civil à l'une des mairies et mariage religieux à la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre.

Ces deux actes sont attaqués aujourd'hui par M. Lloyd devant la cour consistoriale à Londres. Il soutient que n'ayant que vingt-deux ans lors de l'acte de célébration à la municipalité, le mariage est nul selon les lois françaises, à défaut du consentement de son père. Il demande aussi la nullité du lien religieux, par le motif que les mariages à la chapelle de l'ambassade britannique ne sont valables qu'entre sujets anglais, et que la demoiselle Petitjean étant Française, le chapelain de l'ambassadeur n'était point un officier public compétent. Ces moyens ont été développés par le docteur Adams.

Le docteur Nicholl et le docteur Hasgard ont soutenu la validité des deux mariages. L'avocat de la reine a conclu à la nullité.

Sir Samuel Lushinton, président de la cour, a mis la cause en délibéré, afin d'avoir le temps d'examiner la question qu'il a déclaré lui paraître fort grave.

— Un cruel accident est arrivé hier à midi et demi. Le nommé Mulot, âgé de 35 ans, facteur de la maison de déménagements, rue du Faubourg-Poissonnière, 3 *bis*, partit hier matin de Paris avec une voiture chargée de meubles, se rendant à Orléans. Un peu après le village d'Antony, le malheureux voiturier, ayant mal à un pied et se trouvant fatigué, voulut monter sur le devant de sa voiture ; le pied lui manqua, il tomba, et la première roue lui brisa les deux jambes ; il fit un effort inutile pour se préserver d'un plus grand malheur, la seconde roue lui fracassa la tête. Il rendit le dernier soupir en prononçant quelques paroles. Son corps a été déposé dans le corps-de-garde de la mairie de Linas. Ses parents, dès qu'ils ont eu connaissance de cette fatale nouvelle, se sont empressés de partir de Paris pour lui rendre les derniers devoirs.

— La nièce du riche Mexicain M. M..., établi à Bordeaux, est à Pamiers. Cette demoiselle, dont les journaux de Paris ont annoncé la fuite du domicile de son oncle, vient d'être arrêtée hier à Mirepoix avec son complice, le jeune ***. On a trouvé en leur possession des effets pour environ cinquante mille francs, enlevés chez le riche Mexicain à Bordeaux. Celui-ci avait envoyé sur leurs traces un commissaire de police de Bordeaux, muni d'un mandat de perquisition et d'arrêt ; il a suivi la même route que les fugitifs, de Bordeaux à Tarbes, et de ce dernier lieu à celui de leur arrestation qu'il a faite de concert avec le brigadier de gendarmerie de Tarbes. Les fugitifs étaient passés ici seuls avant leur arrestation ; ils y sont revenus sous l'escorte de leurs gardiens ; ils sont gardés à vue dans leur chambre. On a refusé à la demoiselle de descendre au jardin de l'hôtel de la poste, où ils sont logés. Tous les objets qu'ils avaient en leur possession ayant été saisis, ils se trouvent sans ressource.

La jeune personne a environ 24 ans ; elle témoigne toujours le plus grand attachement pour le jeune homme dont elle ne veut pas se séparer. Orpheline depuis long-temps, elle possède de l'héritage de ses parents environ 200,000 fr. qui sont entre les mains de son oncle. (*Gazette du Languedoc.*)

— M. Pitt, inspecteur de l'académie de Nancy, s'est blessé au genou assez grièvement en tombant de la chaire de la classe de rhétorique, qu'il venait d'examiner.

— Le 29 avril, un cultivateur de Pontlevoy s'est pendu dans son écurie. Le même jour, dans la même ville, une ancienne domestique, cédant aux douleurs d'une maladie déclarée incurable, s'est coupé le cou avec un couteau fraîchement aiguisé.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 5 :

« Hier, à deux heures et demie de l'après-midi, la diligence des messageries royales de Rouen à Dieppe passait à Déville ; les chevaux étaient lancés au galop, lorsque le postillon, en voulant prendre les devants sur une voiture qui était au milieu de la route, quitte le pavé ; mais la diligence ne fut pas plutôt sur le débord, qu'elle alla donner dans les brancards d'un tombereau chargé de moellons qui n'était point attelé. Telle a été la violence du choc, que les brancards de ce tombereau ont défoncé les planches qui séparent le coupé de l'intérieur de la diligence. M. Bégé, directeur des postes à Dieppe, M. Firino, vérificateur de l'enregistrement à Dieppe, et Mme Firino, qui

---

croyances sans rien élever à leur place ; elle charme, séduit et corrompt, elle use en faveur du mal ces facultés mystérieuses qu'elle tournera plus tard vers le bien. Telle est la pensée de M. Bordes sur *Spiridion ;* peut-être eût-elle été moins amère si déjà eussent paru *les Sept cordes de la Lyre ;* mais il s'agissait de la première œuvre, et le critique a dit vrai. Qu'ajouterons-nous au sujet du style de M. Bordes ? Les lecteurs de cette feuille le connaissent. Le numéro d'avril se termine par *la Chute de l'Ange*, suave poésie de Mlle Anaïs Bien, de cette ville ; la jeune fille pleure sur Lamartine et lui demande un retour au passé.

Enfin la *Chronique musicale* couronne l'œuvre, et nul ne nous contredira, si nous ajoutons que le numéro d'avril, déjà si remarquable, n'est point le plus important qu'ait publié la *Revue*.

J'arrive aux 7e et 8e livraisons de *Lyon ancien et moderne*, qui viennent de paraître. Elles contiennent l'histoire du pont de l'Archevêché, celle de l'Arsenal, écrite avec esprit, conscience et talent par Mme Louise Maignaud ; puis celle de l'église de St-Louis ou des Augustins, par M. H. Delaprade, historien-poète. Deux gravures sur cuivre sont jointes à ces livraisons ; l'une représente le pont de l'Archevêché et le côteau qui le domine ; l'autre retrace la caserne des Carmes-Déchaussés et sa montagne.

Lyon ancien et moderne est, sans contredit, l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur notre ville. Le luxe parisien de son impression, le mérite de la plupart de ses écrivains et les gravures de M. Leymarie, lui ont assuré, dès son apparition, un succès que nous nous plaisons à reconnaître légitime.

F. La.

se trouvaient dans le coupé, ont manqué d'être tués. M. Bégé a en le bras cassé.

» A l'arrivée de la diligence à Rouen, plainte a été faite au parquet de M. le procureur du roi, et M. Séréville, juge d'instruction, a immédiatement décerné contre le postillon un mandat d'amener. Quelques instant après, le postillon a été arrêté.»

— Un voyageur, arrivant de Valenciennes, raconte les détails d'un spectacle déplorable dont il vient d'être témoin sur sa route. A une lieue environ de Gournay, deux voitures, appartenant à des entreprises rivales, se rencontrèrent au sommet d'une côte assez rapide. La diligence Laffitte et Caillard avait les devants; l'autre voiture, qu'on nous dit être une Messagerie française, voulut la dépasser. Alors s'engagea entre les postillons des deux voitures une de ces luttes de vitesse dont on a si souvent signalé les dangers, et qui, malgré tant d'avertissements, se renouvellent encore chaque jour.

Pour arriver à son but, le postillon des Messageries françaises quitta la chaussée, ses chevaux étant toujours lancés au galop. Tout-à-coup, des cris de terreur se font entendre. La diligence avait complètement versé à dix pas du rebord de la route qui longe un escarpement assez profond. Les voyageurs de l'entreprise Laffitte et Caillard mirent pied à terre pour porter secours à leurs voisins. C'était un affligeant tableau. Plus de vingt personnes se trouvaient dans la voiture versée. Celles qui avaient occupé l'impériale s'étaient relevées, mais dangereusement blessées. Un père de famille, qui venait à Paris marier un de ses enfants, avait le bras démis; un militaire décoré avait la paroi du nez enfoncée.

On s'occupa de retirer de l'intérieur les malheureux qui y étaient encore entassés. Une jeune mère, avec son enfant, âgé de quelques mois seulement, en sortit heureusement sans atteinte; mais les autres étaient couverts de sang. Une jeune fille avait la tête fendue, et fut retirée de la rotonde sans connaissance.

On était loin de tout village. Point de secours prompts à espérer. La seule chaumière du voisinage fut mise en réquisition, et l'on n'y trouva que de l'eau. Ce ne fut qu'une heure plus tard, qu'arrivée à Gournay, la diligence Laffitte put envoyer un chirurgien aux blessés restés sur la route.

Si nous entrons dans tous ces détails, c'est qu'il importe d'appeler l'attention sur des accidents de ce genre, si faciles à prévenir; c'est qu'il importe d'obtenir observation rigoureuse des réglements sur la police des voitures publiques, oubliés par des conducteurs qui compromettent avec tant d'imprudence et de légèreté la sûreté des voyageurs.

— Le maréchal Macdonald a traversé Marseille samedi, revenant d'Hyères et retournant à Paris. Ceux qui ont pu le voir l'ont trouvé excessivement cassé et continuant à porter les traces d'un état de souffrance.

— Mme George Sand s'est embarquée vendredi dernier pour Gênes sur le paquebot *le Pharamond*. A l'appel des voyageurs, elle a répondu au nom de Mme Dudevant, et s'est avancée sur le pont vêtue en espagnole et coiffée d'une mantille noire. Elle était accompagnée de ses deux enfants et de son aimable *cicerone*, le docteur C.....re.

M. et Mme de Clermont-Tonnerre se trouvaient à bord du même paquebot.

QUATRE SUICIDES A STRASBOURG. — La funeste manie du suicide, non contente d'exercer ses ravages dans la capitale, paraît avoir gagné aussi l'Alsace. Il y a quelques jours nous avons enregistré deux suicides consommés à Belfort en moins d'une semaine. Dans la semaine qui vient de s'écouler, Strasbourg a eu également à déplorer quatre actes de ce genre. Samedi dernier, un ancien militaire de cette ville, le sieur Louis Hérold, âgé de 29 ans, s'est brûlé la cervelle, près la plaine des Bouchers; quatre jours après, le 1er mai, un autre jeune homme de Strasbourg, le sieur Jacot, émouleur, derrière le Temple-Neuf, a terminé ses jours par le même genre de suicide, au tir du jardin Bonard. On ignore les motifs de ce second suicide; quant au premier, il paraît avoir été le résultat d'une vie déréglée. Un autre individu s'est également brûlé la cervelle, la semaine dernière, sur le rempart près du moulin des Huit-Tournants. Enfin le cadavre d'un quatrième jeune homme a été retiré hier de l'Ill où il s'était jeté dans un accès de délire.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

— La galerie souterraine pratiquée sous la montagne du Trou-au-Loup, pour mettre en communication la vallée du Doubs avec le bassin des marais de Saône, a été percée à jour vendredi 25 avril 1839, entre cinq et six heures du matin, sur les dimensions nécessaires pour permettre avec facilité le passage d'une de ses extrémités à l'autre dans l'espace destiné à en former le ciel.

— Une sorte de prodige a eu lieu la semaine dernière à Monfort-sur-Rille (Eure). C'était vers le milieu du jour; il faisait une chaleur assez forte pour la saison, quand on aperçut dans l'air un gros nuage jaune venant du nord. Bientôt il tomba d'assez larges gouttes de pluie qui marquèrent le pavé d'un grand nombre de taches jaunes, ayant à peu près la nuance de couleur particulière à l'arbuste appelé *corchorus:* ce qui a fait dire aux habitants du lieu que c'était une pluie d'or. Plusieurs de ces gouttes étaient tombées sur des planches qui furent mises à l'abri par des personnes qui voulaient conserver des traces du phénomène; elles sèchèrent vite, et il n'est plus resté sur les planches qu'une poussière très-fine qui se dissipe au moindre choc. Ce nuage fut emporté vers le sud-ouest, et tout aussitôt la température se refroidit d'une manière remarquable.

(*Courrier de Rouen.*)

— Pendant la semaine qui vient de s'écouler, un malheureux ouvrier tailleur de pierres, nommé Mars, de la commune de St-Denis-de-Cabanne, s'est laissé écraser sous les éboulements réitérés de la carrière dans laquelle il travaillait. Une première fois, il fut enseveli jusqu'à l'estomac: quelques rares voisins accourus à ses cris essayèrent de l'en retirer; mais, au moment où ils allaient y parvenir, un second éboulement survint qui le couvrit tout entier. On essaya de nouveau de travailler à sa délivrance, mais sans beaucoup d'activité. Sa femme avertie courut à la carrière pour stimuler les ouvriers; mais bientôt on s'aperçut qu'un troisième éboulement était imminent. En effet, on n'eut que le temps de se retirer pour n'être pas atteint par les pierres et la terre qui descendaient avec force. Le malheureux Mars, qui était déjà dégagé jusqu'au bras, se mit à pleurer et reprochait à ceux qui étaient là de l'abandonner. Il ne put achever; déjà vingt pieds de décombres au moins l'avaient couvert. Sa pauvre femme, près d'accoucher, s'élançait en même temps vers son mari, quand deux ouvriers présents la retirèrent. Des pierres étaient déjà descendues jusqu'à ses pieds.

Mars laisse quatre enfants en bas âge et peu fortunés.

(*Echo de la Loire.*)

— Hier, vers sept heures et demie du soir, le gaz a fait explosion dans la boutique du marchand de vin qui fait l'encoignure de la rue Montorgueil et de la pointe St-Eustache, et a causé de nombreuses dégradations. Le marchand de vin, qui présentait le feu au bec pour l'allumer, a eu les cheveux brûlés. Le feu s'est communiqué avec beaucoup de promptitude aux boiseries; mais, grâce aux secours empressés de la foule attirée par la détonation et des pompiers que l'on avait fait appeler, on est parvenu à s'en rendre maître en peu d'instants.

— Une petite émeute a eu lieu au Trocadéro dans la soirée du 1er mai. Quatre à cinq cents personnes, après avoir applaudi au feu d'artifice du quai d'Orsay, furent étonnées de trouver fermée et verrouillée la barrière qui commande cette hauteur. Quelques secondes avant on circulait encore. Les préposés de l'octroi refusèrent d'ouvrir. Aussitôt un siége régulier commença, et en cinq minutes une partie de la barrière tombait aux vivats d'une foule justement mécontente de cette petite taquinerie que rien n'explique. On sait que le Trocadéro est, chaque année, à pareil jour, le rendez-vous de la société entière de Passy, qui vient jouir, de cette hauteur, du plus imposant spectacle qui puisse se voir. (*Nouvelliste.*)

Extérieur.

ESPAGNE. — Moreno, général carliste, qui fit fusiller d'une manière si infâme l'infortuné Torrijos à Malaga, est arrivé à Bayonne avec trois de ses compagnons. Moreno est une nouvelle victime de Maroto.

— Trois chasse-marées, sortis de Bordeaux, viennent d'arriver à Berméo ayant dans leur cargaison quatre mille uniformes, des munitions, des haricots, du riz et de la morue. On sait que Berméo est le port carliste sur la mer Cantabrique. Le bateau à vapeur *Isabel II* est parti pour surveiller les côtes.

MADRID, 28 *avril*. — On assure que le décret de dissolution des cortès paraîtra demain ou après-demain dans la *Gazette*. Personne ne doute plus de l'adoption de cette mesure par le gouvernement.

Le général Nogueras, arrivé hier dans cette capitale, fait déjà ses préparatifs de départ pour l'Aragon, où l'on dit qu'il conduira une partie de la cavalerie passée aujourd'hui en revue par la reine. Néanmoins on assure que ce général ne tardera pas à être remplacé par Ayerbe que réclament les Aragonais. Le reste des forces de cavalerie sera réparti entre le Nord et la Manche.

On ne parle dans tous les cercles que de l'enlèvement des deux fils de M. Gaviria. Des ordres précis ont été envoyés dans toutes les directions pour l'arrestation des ravisseurs, qui auront probablement caché leur proie dans les montagnes de Tolède. Dans la soirée d'hier, on avait appris que les deux enfants avaient été vus dans les environs de Buitrago. Les ravisseurs n'ayant que deux heures d'avance sur les cavaliers détachés à leur poursuite, on espérait qu'ils seraient atteints.

ALLEMAGNE. — On écrit de Francfort, le 30 avril :

« Après des vacances assez longues, la diète germanique a enfin repris ses séances, et, à juger par la première réunion, d'une manière beaucoup plus active que les années précédentes. Les affaires du Hanovre ouvrent la marche des travaux, et selon toutes les probabilités, elles ne seront pas de si tôt terminées; car je puis vous affirmer que la question sera traitée de la manière la plus approfondie. Les deux cours allemandes prépondérantes ont fait tous leurs efforts pour engager le roi de Hanovre à éviter l'éclat des délibérations de la diète.

» Le monde diplomatique a été fort étonné de voir l'empereur d'Autriche conférer au roi de Hanovre la grande-croix de l'ordre de Saint-Léopold, car la collation d'un ordre entre monarques est toujours regardée comme une marque d'estime particulière. Mais ceux qui connaissent mieux la tactique du prince de Metternich n'y voient qu'une mystification propre à cacher mieux la pensée du cabinet autrichien au sujet des affaires du Hanovre portées devant la diète. »

PRUSSE. — BERLIN, 27 *avril*. — Immédiatement après que la nouvelle de la signature du traité concernant la Belgique et la Hollande était arrivée, des ordres sont partis aux 7e et 8e corps d'armée de renvoyer leurs réserves et de remettre tout sur le pied de paix.

Hier, on a communiqué à l'archevêque de Posen son jugement. Les tribunaux l'ont condamné à six mois de forteresse et à la suspension de son emploi. (*Gazette d'Augsbourg.*)

IRLANDE. — DUBLIN, 2 *mai*. — L'ordre est arrivé hier du ministère de la guerre de faire partir immédiatement le 79e de highlanders pour Liverpool, d'où il se mettra en marche pour les districts manufacturiers, par suite des troubles que l'on redoute à cause des mouvements des chartistes. Trois compagnies sont parties hier soir dans les bateaux de la compagnie de la navigation à vapeur de la ville de Dublin. Ce matin, à neuf heures, le reste de ce magnifique régiment est parti de North-Wall.

Il y a eu une grande baisse sur les bestiaux aujourd'hui à Suithfield, à cause de la cessation des achats pour l'Angleterre, attendu que tous les bateaux à vapeur sont employés à transporter des troupes.

Le 1er régiment des dragons de la reine, qui est en garnison à Corck, a reçu également l'ordre de partir immédiatement pour Liverpool, et d'autres régiments doivent suivre la même destination. Un régiment doit être envoyé à Birmingham.

Variétés.

UNE SCÈNE A BORD D'UN NÉGRIER.

Vers le mois de janvier de l'année dernière, des bruits étranges commencèrent à circuler dans l'île de la Jamaïque, relativement à un crime épouvantable qui, d'après la rumeur publique, aurait été commis à bord de *l'Arrogante* (*l'Arrogant*), négrier portugais, récemment capturé par le vaisseau de guerre anglais *le Snake* (*le Serpent*). Bientôt un riche planteur, M. Evelyn, vint donner à ces bruits la gravité d'une accusation capitale. Il dénonça au secrétaire de la colonie les faits incroyables qui étaient parvenus à sa connaissance, et deux commissions judiciaires furent aussitôt chargées de procéder à deux enquêtes, l'une à Montégo et l'autre à Lucéa. Ce n'est qu'après un long intervalle et de pénibles recherches que ces commissions spéciales sont enfin parvenues, au mois d'août 1838, à formuler leur opinion et leur jugement sur les actes de barbarie qu'une féroce cupidité venait d'ajouter aux terribles et sanglantes annales de la traite des noirs.

Tout le monde sait que, par des conventions solennelles qui ont reçu la sanction de toutes les puissances de l'Europe, le trafic des nègres est sévèrement prohibé. Les états maritimes, la France, le Danemarck, l'Espagne, le Portugal, etc., ont successivement donné leur adhésion aux mesures préventives que l'Angleterre avait prises depuis long-temps pour mettre un terme à cette odieuse piraterie; mais les expéditions des trafiquants d'esclaves sont encore très-nombreuses, malgré les châtiments exemplaires que les croisières de la France et de l'Angleterre ont souvent infligés aux négriers capturés sur les hautes mers. Les noirs enlevés à leur famille trouvent encore des acheteurs parmi les planteurs des provinces méridionales des Etats-Unis, du Brésil, de Cuba et des autres îles espagnoles et portugaises. Le négrier *l'Arrogante*, théâtre des faits que nous allons rapporter, était donc en flagrante contravention au moment où il fut aperçu, poursuivi et saisi par *le Snake*.

On était à quelques journées des côtes de la Guinée, quand ce bâtiment de guerre, sous les ordres du brave capitaine Milne, donna vigoureusement la chasse au négrier. Tandis que l'*Arrogante* fuyait à toutes voiles, on put apercevoir qu'il se faisait à son bord un mouvement extraordinaire et mystérieux. Des hommes, avec une excessive précipitation, jetaient à la mer différents objets dont il était impossible de distinguer la nature et la forme, mais qu'ils voulaient sans doute dérober à la connaissance des Anglais. Outre l'infraction aux lois de l'humanité dont il s'était rendu coupable, l'équipage du négrier avait-il commis quelque crime? et, sûr de ne pouvoir échapper à l'ardeur du vaisseau qui le tenait déjà sous le feu de ses formidables batteries, cherchait-il à ensevelir les preuves matérielles de cet attentat dans les eaux de l'Océan, dont les profondeurs ont reçu et gardé la confidence de tant de froides atrocités?

Une chaloupe, détachée par *le Snake*, prit possession du vaisseau négrier, et l'on dressa aussitôt le procès-verbal qui devait en motiver la confiscation. Quand on interrogea le capitaine portugais sur les faits antérieurs à sa capture, il parut extrêmement agité, circonstance qui fut remarquée par l'honorable commandant du bâtiment de guerre. Cependant, comme le trouble et la pâleur de cet homme pouvaient s'expliquer par la position exceptionnelle dans laquelle il se trouvait, ils n'éveillèrent aucun soupçon d'une nature sinistre dans l'esprit des Anglais. Quant aux malheureux noirs (Dieu sait à quel état de maigreur et de dépérissement ils étaient réduits), ils furent conduits dans la baie de Montégo et placés provisoirement sous la protection de M. Roby, receveur des droits de douane (*collector of customs*).

Ces pauvres gens, dans l'impossibilité de se faire comprendre, et contenus d'ailleurs par l'impression de terreur qui leur était restée de leur captivité, n'articulaient d'abord aucunes plaintes contre le capitaine et l'équipage de *l'Arrogante*. Selon l'usage, on les engagea comme apprentis travailleurs chez des planteurs de la colonie. Là, ils rencontrèrent enfin des compatriotes et des interprètes parmi les noirs employés comme eux à la culture des terres, et ils purent raconter les épouvantables circonstances d'une scène de meurtre dont l'un d'entre eux avait été victime, et presque tous les autres témoins. Voilà comment la justice coloniale, tardivement avertie par la rumeur publique et par la lettre de M. Evelyn, forma la double enquête dont nous allons rapporter les révélations les plus importantes.

D'après tous les témoignages, les pauvres esclaves, hommes, femmes et enfants, entassés pour la plupart dans la cale, comme des ballots de marchandises, avaient été assujettis aux traitements les plus cruels. A l'exception de quatre nègres, employés à la manœuvre ou comme aides-de-cuisine, ils étaient restés contamment garrottés au fond du vaisseau, où le défaut d'air et d'espace leur permettait à peine de se retourner et de respirer. On leur donnait pour nourriture du riz cuit avec de l'eau salée; on les flagellait à toutes les heures à coups de corde, et ceux qui succombaient étaient jetés immédiatement par-dessus le bord.

Mais ces actes de barbarie n'étaient que le prélude d'une infernale machination qui fut conçue et exécutée par le capitaine et l'équipage du négrier, après quatre jours de navigation.

Parmi les noirs qui formaient la cargaison humaine de *l'Arrogante*, il y avait une famille composée de deux frères et d'une sœur, tous nés du même père et de la même mère, comme dit l'instruction. L'aîné, homme d'une taille remarquable et d'une forte corpulence, s'appelait Minna; l'autre, connu sous le nom de Cawley, avait une vingtaine d'années et était employé temporairement à bord, comme aide de cuisine; la jeune sœur, nommée Sydea, qui partageait leur sort, était une fille de dix-huit ans. (*La suite à un prochain numéro.*)

DÉCÈS DES 30 AVRIL ET 1er MAI.

Jean-Marie Poulat, 32 ans et demi, fabricant d'étoffes, cour St-Pierre-le-Vieux, 6. — François Emery, fils de Jean-Joseph, 15 ans et demi, le père garçon meunier, quai St-Benoît, 51. — Pierre-Benoît Rubellin, fils de François, 16 ans, négociant, rue St-Dominique, 14 — Antoine Gonindard, fils de défunt Jean-Baptiste, 34 ans, tanneur, célibataire, quai Peyrollerie, 141. — Pierre Piégay, 39 ans, propriétaire, quai d'Orléans, 15. — Pierre Boussenot, fils de défunt Antoine, 28 ans, artiste dramatique, célibataire, grande rue des Capucins, 1. — Anne-Marie Blanc-Gonnet, fils de défunt Pierre-André, 10 ans et demi, la mère marchande de verre, place des Cordeliers, 4. — Marie-Marguerite Bernard, femme Croset, 34 ans, le mari homme de confiance, rue Sala, 13. — Joséphine Merloz, fille d'Ignace, 8 ans et demi, le père négociant, rue Donnée, 3. — Marguerite Barrieux, femme Delachaise-Ducros, 65 ans, le mari avocat à Montbrison (Loire).

Hôpitaux, 20. — Enfants au-dessous de sept ans, 6.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 6 MAI.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,850	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	»	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,003	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Ile-Barbe,	1,500	
1,800	1,000		Pont et gare de Vaise	»	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
1,300	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrache,	2,150	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	950	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,		1,170
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	750	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	»	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	»	
180					
	2,000	Idem.	Paq. à vapr (Lyon à Châlon),	»	
134					
	5,000	Idem.	Gondoles à vapr sur Saône, marc.,	5,000	
500					
500	4,000		Soc. lyon. bat. à vap.	4,480	
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loi. Is.)	30,000	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à vapr de Perrache,	5,000	
	1,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	»	
1,500	800	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cul.,	»	
			Ce des mines de l'Un.		757
4,000		Juin et Déc.	Ce des mines Thiol.,	600	

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1312) Le vendredi dix mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place des Minimes, quartier St-Just, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, tabourets, placards, garde-manger, commode, glaces, poêle fonte, tonneaux, pressoir, banque, balances, plot à découper la viande, râtelier, vases vinaires, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le 12 mai 1839, à 10 heures du matin, une terre, à la Guillotière, chemin du Vivier, de la contenance de 38 ares 79 centiares, soit 3 bicherées, complantées d'arbres fruitiers et treilles, avec une pompe, le tout clos de mur. Il existe, en outre, un petit corps de bâtiment pour le cultivateur. (1793)

(1809) A VENDRE.—Un petit domaine situé à St-Genis-Laval, composé de bâtiments de maître et de cultivateur, et de 27 bicherées ou 3 hectares 50 ares environ de fonds.

S'adresser à Me Rosier, notaire, rue St-Côme, no 4.

(1812) A VENDRE *à un prix avantageux.* — Belle maison bourgeoise à Ste-Foy, meublée ou non meublée, avec clos entouré de murs d'environ 20 bicherées, ayant jardin potager, pièces d'eau, plusieurs salles d'ombrage, arbres à fruits et d'agrément, vignes et terres luzernières; vue sur le Rhône et la Saône.

S'adresser à Me Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, 7.

(6523) A VENDRE, *pour cause de santé.*—Un établissement de bains en pleine activité et dans un des meilleurs quartiers de Lyon; on donnerait des facilités pour le paiement. S'adresser à Me Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, no 4.

(1802) A LOUER DE SUITE,

Ensemble ou séparément, et meublée ou non meublée,

1o Une belle et vaste maison, réunissant l'utilité à l'agrément, située à quinze minutes de distance de l'église de la Guillotière, et propre, soit à un pensionnat ou maison de santé, soit à tout autre établissement.

2o Un clos d'environ 20 bicherées, dans lequel une salle d'ombrage et une petite habitation composée de six pièces.

S'adresser à Me Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, 7.

ANNONCES DIVERSES.

(6511) A VENDRE.—Magasin de chapellerie bien achalandé, situé place St-Georges, no 5. On donnera des facilités pour le paiement. S'y adresser.

(6517) A VENDRE.—Deux pianos à six octaves, l'un excellent instrument à trois cordes, l'autre, piano d'écolier, pourrait se louer à 4 fr. par mois.

S'adresser rue Vieille-Monnaie, no 8, 2e escalier, à l'entresol.

(6520) A VENDRE.—Le beau café connu sous le nom de *Café Statuaire,* situé avenue de Saxe, aux Brotteaux. L'âge avancé du propriétaire le décide seul à s'en défaire. Ce café très-bien situé, et qui n'a pas son pareil en France, a une nombreuse clientelle, été comme hiver. S'y adresser.

(1803) A LOUER DE SUITE. — Grande maison, au milieu d'un clos de huit bicherées, propre à toute espèce d'établissement industriel ou résidence d'agrément, située à la Guillotière et ayant une entrée sur le faubourg, avec salle d'ombrage, jardin anglais, bosquet, grotte, pavillon et eaux abondantes; on peut y établir de vastes ateliers et entrepôts.

S'adresser à M. Floret, propriétaire, rue de Puzy, 9.

(6519) A LOUER, *en totalité ou en partie.* — Maison de campagne avec un clos très-ombragé, dans une belle position, à demi-heure de la ville. — S'y adresser, chemin de l'Oratoire, no 59, près le clos Bissardon, côté du Rhône, en passant par la Boucle ou la Croix-Rousse, ou en ville, quai Bon-Rencontre, no 66, au 2e.

(6524) Une personne brevetée pour une mécanique d'apprêt en tous genres, désirerait trouver une commandite de 5 ou 6,000 fr. Elle donnerait toutes les garanties désirables.

S'adresser à M. Expert, petite rue Thomassin, no 34, au 4me.

NOUVELLES MÉCANIQUES SIMPLIFIÉES.

Le sieur DAVID, mécanicien, breveté pour les mécaniques à canettes et à dévider, vient encore de les simplifier en les perfectionnant. S'adresser, pour les voir, dans son atelier, côte St-Sébastien, à Lyon. Il confectionne aussi celles à la Jacquard, ourdissoirs, etc. (6500)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier.— Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. —Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, no 12, à Lyon. (2066)

(1811) A VENDRE EN MASSE,

AVEC GRANDES FACILITÉS POUR LES PAIEMENTS,

46,915 toises de prés, 149,136 toises de terres, et 163,758 toises de bois, haute-futaie, essence hêtre, pin et sapin de la plus belle venue. Ces forêts sont les seules du pays où se trouvent des arbres de marine.

Ces propriétés, situées dans le canton de Saint-Germain-Lherm, arrondissement d'Ambert, sont avantageusement placées pour la vente en détail. Les bois sont d'une exploitation facile et peuvent être exportés par une belle route et par la rivière d'Allier.

S'adresser à M. Grelliche, conseiller à la cour royale de Riom (Puy-de-Dôme).

(1796) A VENDRE.

DOMAINE DE DORIEUX,

Situé à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergue, Fleurieux et Lozanne.

Cette propriété est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré; deux grandes routes en exécution vont traverser cette propriété, et la rendre susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergue et de la Turdine ou Brevenne, deux rivières qui ne tarissent jamais, et qui permettent d'établir toute espèce d'usines avec de belles chutes d'eau.

Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine depuis dix mille francs jusqu'à cent mille et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois. On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon, quai de Bondy, no 156, le matin à huit heures et à deux heures après midi.

On donnera toutes les facilités pour les paiements, suivant les convenances; on pourra même s'acquitter par petites sommes.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M. Floret, rue de Puzy, no 9, et dans les bâtiments du domaine, à M. Baudrand.

(6518) M. ROGIE prévient MM. les amateurs qu'il sera à Lyon, aujourd'hui 8 courant, avec un convoi de 50 chevaux assortis, tels que chevaux de limon, de diligence, à deux fins, et 10 paires de chevaux danois, de grande taille et du premier choix, pour attelage. Il sera logé chez M. Berger, au Flacon-d'Argent, à la Guillotière.

(6525) Une chienne de chasse a été perdue à Vaise, dimanche soir 5 mai. Signalement: peau noire, marquée de feu. Elle portait un collier en cuivre fermant par le moyen d'un secret; elle répond au nom de *Fanfare.*

Une récompense sera donnée à la personne qui la ramènera chez M. Didier, rue du Griffon, no 10.

AVIS.

(8120) Une personne exercant une industrie avantageuse désirerait trouver un jeune homme pour le former dans son commerce. Il serait logé, et, si les convenances s'y trouvaient, il pourrait être nourri dans la maison. Des conditions faites avec les parents pourraient même lui procurer un intérêt qui assurerait son avenir. Toutes facilités seraient accordées aux parents.

S'adresser, de deux à quatre heures, quai de Flandres, no 161, au 1er.

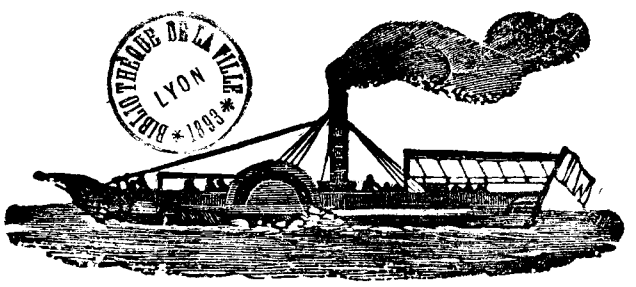

(190) NOUVEAU SERVICE DE LA SAONE.

LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR
L'AIGLE No 1

Partira de LYON les jours impairs, et de CHALON les jours pairs, à cinq heures du matin.

La marche supérieure, la beauté et le confortable de ses emménagements offrent à MM. les voyageurs tous les avantages qu'ils avaient droit d'attendre d'une nouvelle entreprise.

(6522) Jeudi 9 mai 1839, grande lutte d'hommes. Pour satisfaire à la demande du public, M. Esbrayat, directeur de la grande Arène française, aux Brotteaux, cours Lafayette, exécutera sans bricole ni apprêt: 1o la sentinelle perdue, en tenant au port d'arme une pièce de canon pesant 810 livres; 2o la lutte romaine contre M. Amand. Dans cet exercice, M. Esbrayat enlèvera l'hercule à bras tendu, et le jettera à douze pieds de distance. Enfin, M. Esbrayat terminera par les belles poses académiques représentant les anciens gladiateurs qu'il a si bien su imiter. Le spectacle sera continué par les exercices extraordinaires de M. Gustave cadet, l'un des frères Bordelais, nouvellement engagé, et par M. Amand, hercule du Nord.

CAFÉ NEPTUNE.

Le propriétaire de cet établissement prévient MM. les consommateurs que l'on y trouve tous les jours, depuis le 1er mai, des glaces, sorbets et autres rafraîchissements.

La terrasse connue par sa belle position est réservée pour les dames. (6521)

(6515) On reçoit les chevaux pour le vert, à la ferme de la Tête-d'Or, à juste prix.

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, no 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âcretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sicop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicier, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincailler, Grande-Rue.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2025)

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1839.

SOIES MOULINÉES.	*Balles.*		*Kilogrammes.*	
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	294	800	29,583	75,389
Id., entrées dans le courant d'avril.	506		45,806	
Quantités sorties.				
Pour la consommation	420		35,771	
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	28	448	2,465	38,234
Quantités restant au 30 avril.		352		37,155
SOIES GRÈGES.				
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	505	615	65,893	80,283
Id., entrées dans le courant d'avril.	110		14,390	
Quantités sorties.				
Pour la consommation.	81		10,031	
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	12	93	1,689	11,720
Quantités restant au 30 avril.		522		68,563
BOURRES DE SOIE EN MASSES.				
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	60	95	6,295	19,158
Id., entrées dans le courant d'avril.	35		3,865	
Quantités sorties.				
Pour la consommation	51		5,147	6,547
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	7	58	1,200	3,811
Quantités restant au 30 avril.		37		
BOURRES DE SOIE CARDÉES.				
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	1	3	75	487
Id., entrées dans le courant d'avril.	2		412	
Quantités sorties.				
Pour la consommation	»	2	»	412
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	2		412	75
Quantités restant au 30 avril.		1		

Mouvement de la condition publique des soies en 1838.

Quantités de soies conditionnées	766,214
Quantités conditionnées en 1835, année la plus forte jusqu'en 1838	742,125
Excédant de 1838 sur 1835	24,089

D'où il résulte que l'année 1838 a été celle de l'exploitation la plus considérable depuis la fondation de la condition.

BOURSE DE PARIS DU 6 MAI.

Il ne s'est rien passé de bien important à la bourse de ce jour. La rente était à Tortoni à 82 fr., et elle a ouvert au parquet à 81 95.

Immédiatement après l'ouverture, il y a eu un léger mouvement de baisse, mais la rente s'est relevée tout de suite, et jusqu'à la fin de la bourse elle est restée maintenue en hausse. Il n'a été nullement question de ministère.

Cinq pour cent	111 50	111 50	111 50	111 50
Quatre pour cent	»			
Trois pour cent	81 90	81 90	81 90	81 90
Rentes de Naples	101 60	101 60	102 60	101 60
Actions de la banque	2750			

GRAND-THÉATRE.

Vendredi 10 mai 1839.— Premier début de Mme St-Ange.—LA JUIVE, opéra —Six heures.

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE.